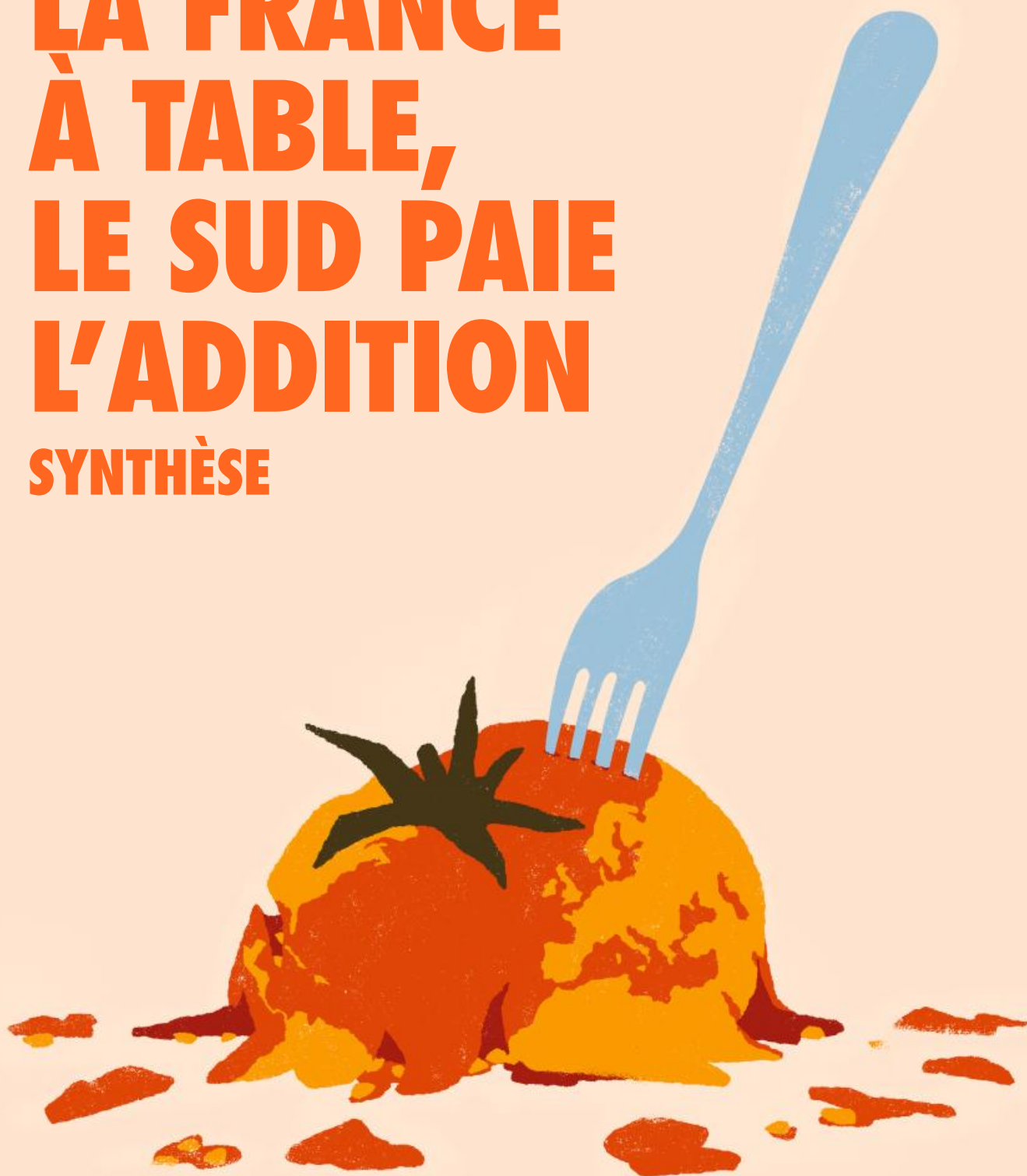


LA FRANCE À TABLE, LE SUD PAIE L'ADDITION

SYNTHÈSE



**TERRE
SOLIDAIRE**

UNE CRISE ALIMENTAIRE MONDIALE SANS PRÉCÉDENT

2

Depuis sa création, le CCFD-Terre Solidaire défend la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire à différentes échelles. Face aux crises environnementales, économiques et géopolitiques, cette approche apparaît plus que jamais comme une condition essentielle au respect du droit à l'alimentation.

L'INSTRUMENTALISATION POLITIQUE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE*

Les récents chocs sur le marché mondial ont démontré les risques que représentent nos dépendances croissantes au marché mondial, en particulier en matière d'agriculture et d'alimentation : dépendances vis-à-vis de pays tiers (importations d'aliments, d'intrants, débouchés à l'export), mais aussi à l'égard des multinationales qui contrôlent en grande partie le marché mondial.

Ainsi, le concept de souveraineté alimentaire a fait son grand retour dans le débat public et politique. Né des mouvements paysans en 1996, principalement pour s'opposer au libre-échange, ce concept reconnu par l'ONU comme « le droit des peuples à définir leurs systèmes alimentaires et agricoles » a été détourné au profit d'un soutien renouvelé aux exportations et à un protectionnisme à sens unique.

La Loi d'orientation agricole adoptée en mars 2025 est une illustration édifiante de ce détournement. Plutôt que de s'appuyer sur la définition adoptée par l'ONU, la France a choisi une version centrée sur ses seuls intérêts économiques, ignorant la dimension universelle du concept et l'exigence de réciprocité.

* La souveraineté alimentaire est le droit des peuples de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle inclut droit de participer aux processus décisionnels concernant la politique alimentaire et agricole et le droit à une nourriture saine et suffisante produite par des méthodes écologiques et durables respectueuses de leur culture (Définition ONU, UNDROP, art.15, 2018)

LES CHIFFRES DE LA FAIM EN FRANCE ET DANS LE MONDE

SOURCE : RAPPORT SOFI (FAO & PAM, 2023) ET ENQUÊTE CREDOC (2023)

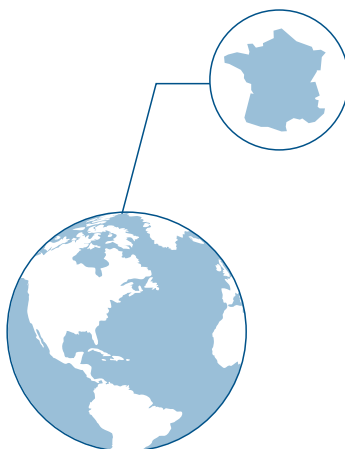
757
millions de
personnes

dans le monde ont connu
la faim en 2023

soit **1/11** personnes



dont **1/5** en Afrique



16 %
des français
et françaises

ont déclaré ne pas pouvoir
manger à leur faim

soit environ **1/6** personnes



Plus récemment, la proposition de loi «visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur» confirme cette dérive, en légitimant de sérieux reculs au nom de la compétitivité.

Faire de la souveraineté alimentaire un prétexte pour soutenir les capacités exportatrices de la France relève d'une imposture politique que le CCFD-Terre Solidaire entend combattre.

L'ALIMENTATION, UNE ARME STRATÉGIQUE POUR NOURRIR LE MONDE ?

Être plus compétitif, (re)conquérir le marché mondial et nourrir le monde : voici le récit proposé par les défenseurs d'un modèle agroindustriel tourné vers l'export. Pourtant, derrière cette rhétorique se dessine une toute autre réalité : nos échanges agricoles et alimentaires avec les pays du Sud révèlent des déséquilibres profonds, et des dépendances qui compromettent leur souveraineté alimentaire autant que la nôtre. **Cette course au podium mondial se fait au prix des droits humains, de l'environnement, et au profit d'une minorité d'entreprises agroalimentaires.**

L'IMPÉRATIF D'UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Le CCFD-Terre Solidaire défend, aux côtés de ses partenaires du Sud, la souveraineté alimentaire telle que définie par la Via Campesina et consacrée par l'ONU. Pour incarner cette vision, l'association publie la première édition de *l'Observatoire de la souveraineté alimentaire* : une publication pour évaluer et documenter nos dépendances alimentaires et leurs impacts. Elle souhaite susciter une prise de conscience collective et réintroduire, dans un débat focalisé sur les enjeux nationaux, la nécessité de considérer les droits et besoins des populations des pays tiers, et leur volonté de renforcer leur propre souveraineté alimentaire.

Entre libre-échange et repli protectionniste, nous proposons une troisième voie : celle de la coopération et de la complémentarité géopolitique, reposant sur un dialogue renforcé entre partenaires commerciaux, en faveur de la souveraineté alimentaire de chacun.



RÉINVENTER LE COMMERCE ALIMENTAIRE AVEC LE SUD GLOBAL, UNE PRIORITÉ !

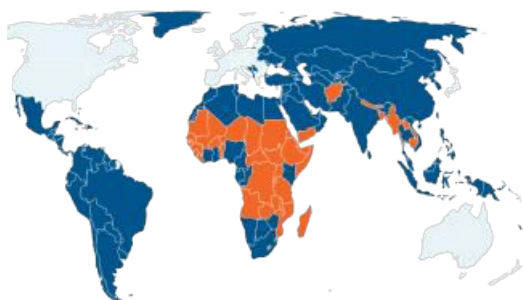
4

France - PMA : polarisation des échanges agricoles et alimentaires

Les pays les moins avancés (PMA) abritent 12 % de la population mondiale et concentrent 22 % des personnes touchées par la faim. Bien qu'ils représentent une part minime du commerce agricole français – 1,5 % des exportations et 1,1 % des importations en 2024 – **les échanges avec les PMA soulèvent des enjeux critiques en matière de souveraineté alimentaire, pour ces territoires déjà marqués par la faim.**

Les échanges entre la France et les PMA se concentrent sur quelques catégories de produits seulement : les céréales, produits laitiers, boissons et alcools représentent près de la moitié des exportations françaises vers les PMA.

Thé, café, poissons, gomme arabique, céréales et fruits représentent à eux seuls 80 % des importations françaises depuis ces pays.



PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)

Les pays les moins avancés (PMA) constituent un groupe de 44 pays reconnu par les Nations Unies, et représentent 12 % de la population mondiale. La majorité de ces pays (32) se trouve en Afrique subsaharienne ; on en compte également huit en Asie, un en Amérique et trois en Océanie.

■ PMA (pays les moins avancés) ■ PED (pays en développement)

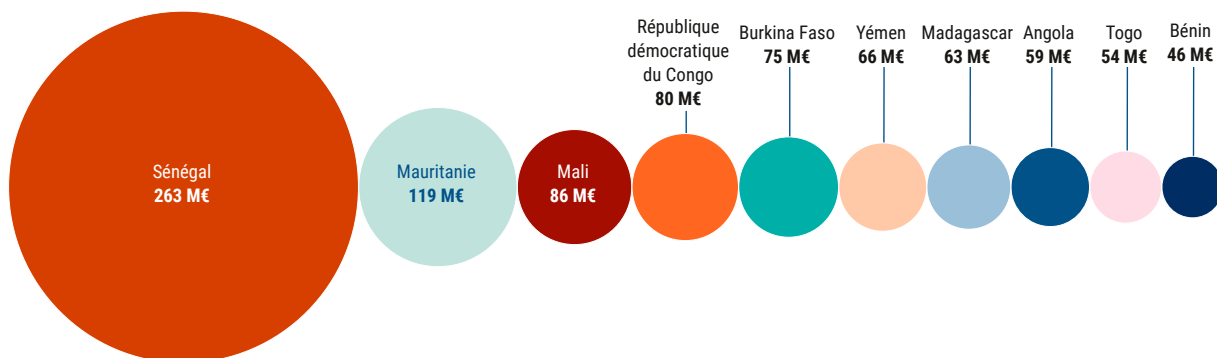
Des échanges hérités de la logique coloniale

La nature des échanges reproduit fidèlement les schémas du commerce Nord-Sud : la France exporte principalement des produits transformés vers les PMA (862 M€ en 2024) alors qu'elle importe surtout des produits bruts (728 M€ en 2024).

Cette asymétrie des échanges, héritée de logiques coloniales, concentre la valeur ajoutée du côté français. Elle soulève des questions fondamentales sur la capacité des PMA à développer leurs propres moyens de transformation à même de capter davantage de valeur dans les chaînes de production alimentaires.

LES 10 PRINCIPAUX PMA VERS LESQUELS LA FRANCE EXPORTE EN 2024

SOURCE : DONNÉES DOUANIÈRES FRANÇAISES, TRAITEMENT JOKKOO, 2024



Des dépendances qui fragilisent la souveraineté alimentaire au Sud

Entre 1990 et 2020, **le nombre de PMA importateurs nets de produits agricoles est passé de 20 à 29**, illustrant leur dépendance croissante aux marchés internationaux.

En 2024, le solde commercial de la France avec les PMA affiche un excédent de près de 317 M€, un indicateur révélateur de la forte dépendance de ces pays aux importations françaises.

Olivier de Schutter, rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté, estime que :

« Le pire service à rendre aux pays en développement importateurs de denrées alimentaires, c'est de maintenir cette dépendance à l'égard de prix bas subventionnés par les contribuables européens ».

Ces dépendances pèsent lourdement sur le plan économique et fragilisent durablement les agricultures locales. Ainsi, l'influence française sur la souveraineté alimentaire des PMA prend des proportions considérables dans certains secteurs stratégiques :

- **La France fournit 37 % des importations de blé et 65 % des importations de produits laitiers du Sénégal**, maintenant le pays dans une situation de dépendance alimentaire et entravant le développement de filières locales pourtant identifiées comme prioritaires.
- **La France importe 31 % des productions de vanille et 85 % des productions de crevettes en provenance de Madagascar**. Ces produits représentent les 2^e et 7^e plus grosses exportations malgaches, toutes marchandises confondues, démontrant l'importance stratégique de la France pour l'économie de l'île.

Ces exemples interrogent les capacités des PMA à définir souverainement leurs orientations alimentaires. En 2017, les responsables de la CEDEAO et de la Banque africaine de développement tiraient déjà la sonnette d'alarme : l'Afrique avait dépensé 64,5 Mds \$ pour

importer de la nourriture. **Une situation jugée « insoutenable, irresponsable et inabordable » mais aussi « totalement inutile » par le président de la BAD en 2019.**

Échanges France - PED : des dépendances de plus en plus fortes

Au-delà des PMA, l'analyse de nos échanges agricoles et alimentaires avec l'ensemble des pays en développement (PED) révèle des dépendances croissantes, **fragilisant la souveraineté alimentaire de la France, tout en faisant reposer les impacts sociaux et environnementaux de notre alimentation sur les pays du Sud.**

Exportations françaises vers les PED

55% des exportations sont concentrées sur les vins et spiritueux (28,5%), les céréales (14,3%) et les produits laitiers (11,8%).

Importations françaises depuis les PED

60% des importations sont concentrées sur les fruits (19,5%), le cacao (13,1%), les légumes (10%), les tourteaux de soja (8,6%) et les poissons et crustacés (8,3%).

Plusieurs exemples emblématiques illustrent notre niveau de dépendance envers certains pays en développement : la France dépend largement du soja brésilien (67% de nos importations), ou encore des légumes marocains (24 % de nos importations).

La France dépend aussi des pays vers lesquels elle concentre ses exportations, notamment la Chine. Celle-ci est le 2^e importateur de céréales françaises (elle achète un quart de nos exportations de blé), 5^e pour les boissons alcoolisées et 7^e pour les produits laitiers. **En dix ans, nos exportations agricoles vers la Chine ont plus que doublé.**

Elle exerce ainsi une influence majeure sur des secteurs clés de l'agriculture française ; qu'elle réduise ses importations ou qu'elle lance des enquêtes antidumping sur les exportations européennes de ces produits, et ce sont des filières entières qui vacillent.

Les coûts cachés de nos dépendances alimentaires

Ces dépendances ne menacent pas seulement la souveraineté alimentaire de la France et des pays du Sud. Elles délocalisent par ailleurs les impacts sociaux et environnementaux de notre alimentation, soulignant les limites de nos modèles d'échange actuels.

Ces impacts se traduisent notamment par :

DÉFORESTATION IMPORTÉE

La France est responsable de 10,7 % de la déforestation importée par l'UE. Au total, l'empreinte terre des importations françaises de matières premières à risque (soja, huile de palme, café, cacao etc.) est estimée à 3 757 000 hectares en moyenne par an.

Empreinte terre : surface nécessaire ou terres mobilisées pour la production de matières premières.

EXPORT DE PESTICIDES INTERDITS

Malgré la loi EGalim, la France a exporté 7300 tonnes de pesticides interdits en 2023, dont 80 % étaient destinés à des pays à revenus faibles ou intermédiaires, le Brésil en tête (près de 3000 tonnes en 2023).

SOUTIEN INDIRECT D'UN CONFLIT ARMÉ

La hausse des prix de l'énergie a fait tripler le prix des engrais de synthèse entre 2020 et 2022, contribuant à l'inflation des prix alimentaires. Au-delà de l'impact économique, la dépendance aux importations d'engrais de synthèse russes soulève un enjeu géopolitique majeur : elle contribue indirectement au financement d'un État accusé d'agression illicite et de crimes de guerre.

Mai 2025 : le Parlement européen a approuvé l'augmentation progressive des taxes douanières sur les importations d'engrais russes. La France a importé plus de 735 000 tonnes d'engrais russes en 2024.

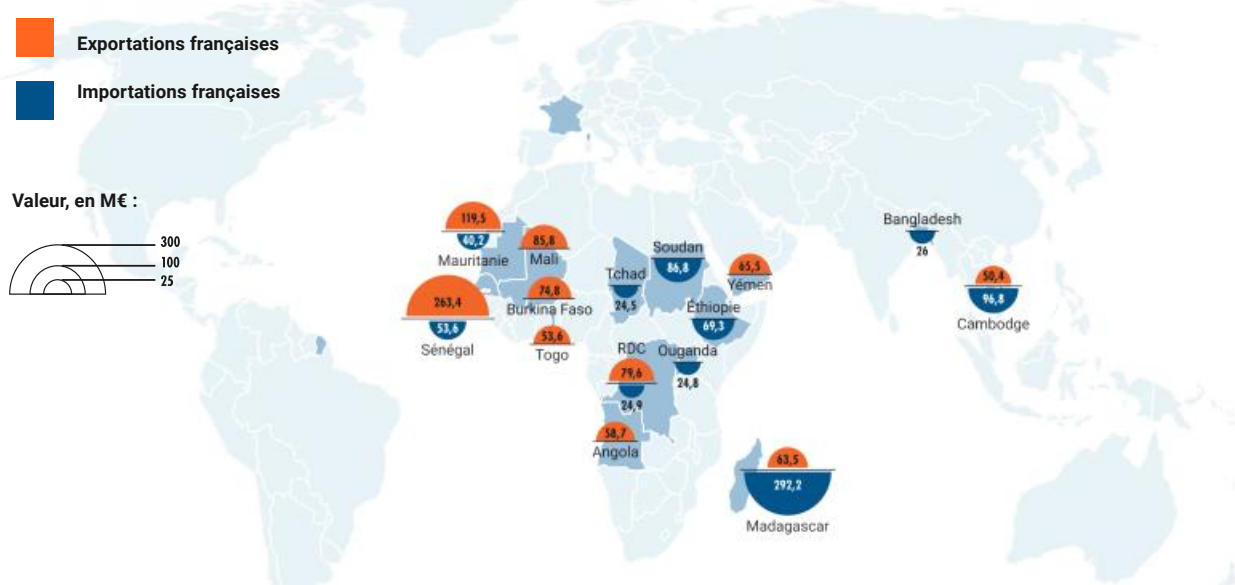
Ces dépendances pèsent sur l'autonomie alimentaire de la France : entre 2000 et 2019, nos importations agricoles et agroalimentaires ont doublé, passant de 28 à 56 Mds €. Près de 20 % de notre alimentation est importée : un déficit qui ne concerne pas uniquement des cultures tropicales, mais aussi des productions compatibles avec notre climat comme les fruits, légumes ou produits de la pêche, souvent importés des pays du Sud.

Cette dynamique résulte en partie d'un modèle de production spécialisé et tourné vers l'export, qui accentue la déconnexion entre l'offre et la demande nationale et affaiblit les complémentarités agronomiques entre cultures végétales et élevage.

Ce modèle profite à une minorité d'acteurs : 10 % des entreprises agroalimentaires réalisent à elles seules deux tiers du chiffre d'affaires à l'export. Leur poids économique leur donne une influence disproportionnée sur l'orientation du système alimentaire, puisque les cultures destinées à l'export mobilisent près de 43 % de la surface agricole utile française.

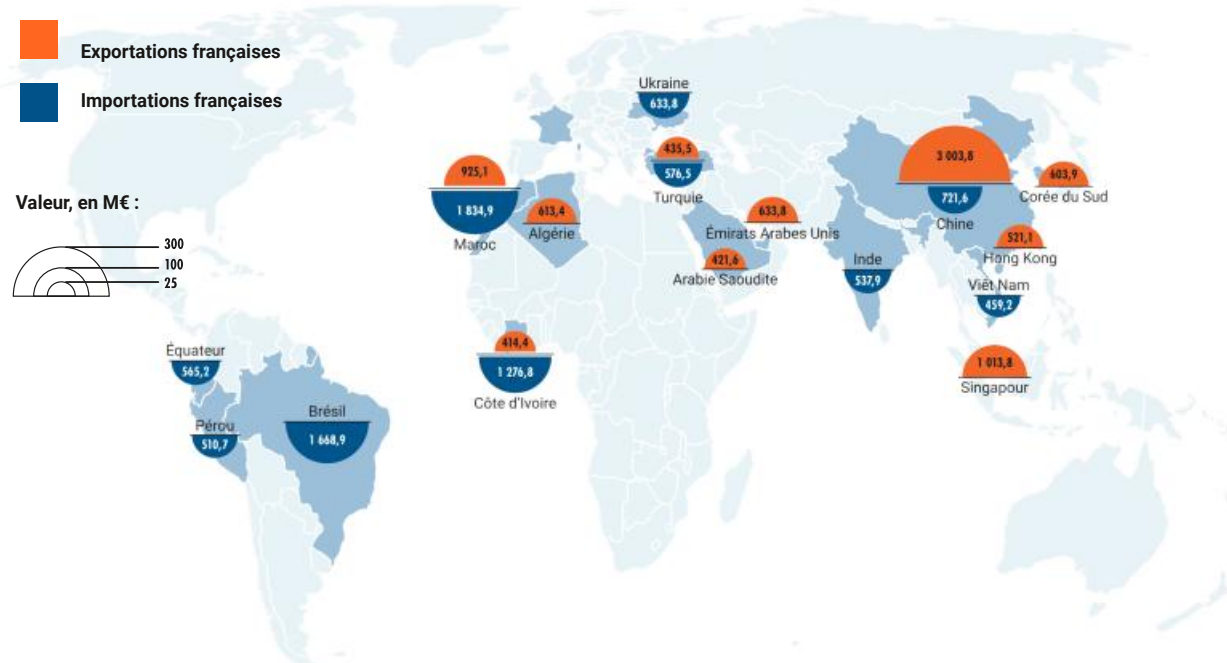
ÉCHANGES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ENTRE LA FRANCE ET LES 15 PRINCIPAUX PMA PARTENAIRES COMMERCIAUX

SOURCE : DONNÉES DOUANIÈRES FRANÇAISES, TRAITEMENT JOKKOO, 2024



ÉCHANGES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ENTRE LA FRANCE ET LES 16 PRINCIPAUX PED PARTENAIRES COMMERCIAUX

SOURCE : DONNÉES DOUANIÈRES FRANÇAISES, TRAITEMENT JOKKOO, 2024





ÉTUDE DE CAS LA TOMATE MAROCAINE

Le Maroc, nouveau géant de l'approvisionnement français

Avec 1,5 milliard d'euros d'importations en 2024, le Maroc est devenu le premier fournisseur agricole de la France parmi les pays en développement.

En vingt ans, les importations françaises de légumes marocains ont bondi de 111 % en volume et de 25 % en valeur. Le Maroc est désormais le principal fournisseur de la France en tomates, haricots verts et myrtilles, et le deuxième pour les pastèques, clémentines, melons, framboises, courges et piments.

Il assure à lui seul 76 % des importations françaises de tomates.

Accords commerciaux et prix cassés

Autrefois limitées à l'hiver, les importations de tomates marocaines s'étendent désormais à toute l'année, portées par une compétitivité prix redoutable. Grâce aux accords de libre-échange signés avec l'UE, ces tomates bénéficient de conditions douanières avantageuses, facilitant largement leur accès au marché européen – et français en particulier. Entre octobre et mai, le Maroc peut donc exporter 285 000 tonnes de tomates sans acquitter de droits de douane. Au-delà, et le reste de l'année, des droits réduits s'appliquent.

Concurrence déloyale : l'arroseur arrosé ?

Les mobilisations agricoles ont fait de la tomate marocaine le symbole des concurrences déloyales exercées par les produits importés. Ironiquement, une part importante des entreprises exportatrices opérant depuis le Maroc est en fait contrôlée par des capitaux européens.

C'est le cas de la société Azura, née du partenariat entre un homme d'affaires marocain et Jean-Marie Le Gall, fondateur de la coopérative française Savéol. Azura détient aujourd'hui plus de la moitié du marché français de la tomate cerise et se classe au 10^e rang des marques les plus vendues en France.

Les coûts cachés de la spécialisation marocaine

Le Maroc a intensifié ses productions destinées à l'exportation au prix de l'épuisement de ses ressources, et de conditions de travail inacceptables pour des milliers d'ouvrières agricoles. Les impacts environnementaux et sociaux de cette spécialisation sont considérables :

Stress hydrique :

L'agriculture mobilise 86 % des ressources en eau au Maroc. Face à la pression croissante sur ses ressources, le Maroc mise sur la construction d'usines de dessalement de l'eau de mer. Ainsi, le coût de l'eau grimpe et les inégalités entre modèles agricoles se creusent.

Pesticides interdits :

Le maraîchage concentre à lui seul 44 % de l'utilisation des pesticides au Maroc. Pour cultiver la tomate, pas moins de 500 pesticides différents sont utilisés. Parmi les 1 280 pesticides autorisés au Maroc, 40 sont interdits en Europe. Pourtant, au cours des cinq dernières années, les tomates marocaines n'ont jamais été inscrites sur la liste des produits soumis à des contrôles renforcés à l'importation. Ces pesticides se retrouvent ainsi dans nos assiettes.

Précarité sociale :

La production de tomates destinées à l'exportation repose sur une main-d'œuvre agricole majoritairement saisonnière et féminine, au salaire jusqu'à 14 fois inférieur au salaire français. Les ouvrières travaillent dans des conditions extrêmement précaires : jusqu'à 14 heures en continu, sans accès à des sanitaires, parfois même à de l'eau potable. Dans la région du Souss Massa, où se concentre l'essentiel de la production, 88,3 % d'entre elles déclaraient avoir été victimes de harcèlement ou d'exploitation sexuelle sur leur lieu de travail.

Un modèle qui interroge la réciprocité

Au Maroc, la recherche de compétitivité-prix accentue la pression sur les ressources et impose des conditions de travail inacceptables aux ouvrières agricoles.

En France, ce système accroît les risques d'exposition à des pesticides interdits et exerce une concurrence économique forte au sein d'une filière déjà fragilisée.

La recherche de rentabilité au détriment des impératifs environnementaux, sanitaires et sociaux ne profite ainsi qu'à une poignée d'acteurs économiques, au détriment des agriculteurs et des consommateurs des deux côtés de la Méditerranée.

L'exemple des tomates importées du Maroc montre l'urgence de repenser les échanges agricoles dans une logique de complémentarité plutôt que de concurrence, où la souveraineté alimentaire de chaque partenaire constituerait la base d'un échange juste et durable.



CONQUÉRIR LE MARCHÉ ET NOURRIR LE MONDE : DES MYTHES À DÉCONSTRUIRE

La compétitivité comme solution aux maux du monde agricole, le recours à l'alimentation comme arme stratégique pour (re)conquérir les marchés et l'ambition de nourrir le monde : cette rhétorique largement reprise dans les discours politiques appelle à une remise en question critique et éclairée.

La France doit être compétitive sur le marché mondial...

La course à la compétitivité-prix, érigée en dogme politique, enferme la France dans une spirale destructrice.

Elle omet l'avantage principal des pays développés, qui repose sur un soutien public inéquitable. **Les pays à revenus élevés dépensent plus du double des pays à revenus faibles et intermédiaires en proportion de leur production agricole**, faussant mécaniquement les règles du jeu commercial. La compétitivité française s'appuie ainsi sur des subventions publiques massives que ses partenaires du Sud ne peuvent égaler.

Enfin, la notion même de compétitivité nationale fait l'objet d'un débat en économie. Paul R. Krugman, prix Nobel d'économie 2008, qualifiait la compétitivité nationale de « dangereuse illusion » et ajoutait que, pour une Nation, **un excédent commercial n'est pas nécessairement un signe de force**, tout comme un déficit ne reflète pas nécessairement une faiblesse.

Ce concept fondamentalement erroné détourne l'attention des vrais enjeux : construire des systèmes alimentaires résilients, écologiquement soutenables et socialement justes.

Pour regagner sa place de grande puissance exportatrice...

Alors qu'elle est passée du 2^e au 6^e rang des exportateurs mondiaux entre le début des années 2000 et 2020, la France reste attachée à une vision anachronique de sa place dans le commerce international, et entend retrouver à tout prix son statut de leader agroalimentaire mondial.

En témoigne la rhétorique guerrière employée par la Ministre Annie Genevard, qui qualifie l'agriculture « d'arme stratégique » au service de la conquête des marchés.

À qui profite cette course à l'exportation ? Seules 6 % des sociétés agroalimentaires sont fortement tournées vers l'export, tandis que 43 % des terres agricoles françaises y sont dédiées.

Cette asymétrie fragilise l'ensemble du système alimentaire français en privilégiant la spécialisation au détriment de la diversification nécessaire à la transition agroécologique et à la résilience locale.

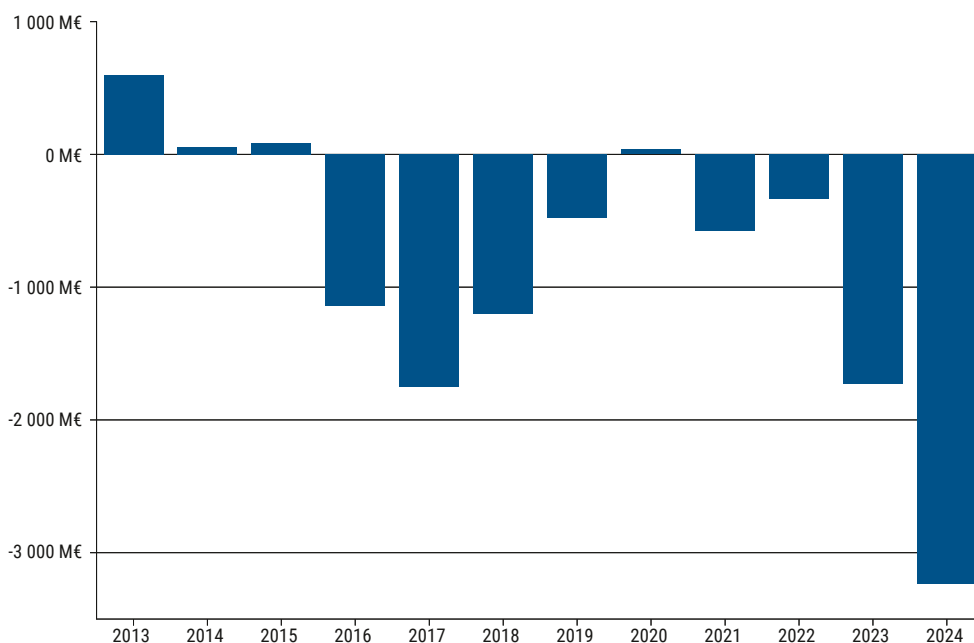
Et nourrir le monde

Comme le rappelait Amartya Sen, prix Nobel d'économie, la faim n'est pas un problème de disponibilité alimentaire mais d'accès économique à la nourriture. En concurrençant les filières locales, une partie de nos exportations fragilise les agricultures du Sud et contribue justement à la pauvreté – en particulier dans les pays où la majeure partie de la population vit de l'agriculture. Le cas du Sénégal en est un exemple : les exportations françaises perpétuent des rapports de domination commerciale, à rebours des objectifs de souveraineté exprimés par les autorités sénégalaises : « produire ce que nous consommons et consommer ce que nous produisons ».

Enfin, le mythe de « nourrir le monde » masque une réalité plus prosaïque : hors alcools et tabac, la France importe davantage de produits alimentaires en provenance des PED, qu'elle n'en exporte.

ÉVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE FRANCE AVEC LES PED HORS ALCOOLS ET TABAC

SOURCE : EN EUROS COURANTS, JOKKOO D'APRÈS DGDDI



RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION :

**PRODUIRE
POUR NOURRIR,
NON POUR DOMINER**



Le CCFD-Terre Solidaire appelle à un changement de cap radical.

La souveraineté alimentaire, telle que reconnue par les Nations Unies, ne peut se limiter à des objectifs de compétitivité ou de solde commercial. Elle suppose, au contraire, de reconnaître et garantir à chaque peuple le droit de choisir ses propres systèmes agricoles et alimentaires, dans une logique de coopération et de respect mutuel.

1. DES RÈGLES PLUS JUSTES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Renforcer la gouvernance mondiale du commerce agricole et agroalimentaire

→ Développer une diplomatie active dans les espaces de gouvernance onusiens représentatifs et légitimes, tels que le CSA et la CNUCED, afin de sortir de l'impasse des négociations de l'OMC, bloquées depuis 2007. Ces instances multilatérales sont en mesure d'établir de nouvelles règles commerciales, plus cohérentes avec le principe de souveraineté alimentaire et s'appuyant sur le droit à l'alimentation.

Réguler le commerce au niveau européen

→ Reconnaître le droit des Etats de recourir à des mécanismes de régulation comme les clauses de sauvegarde ou les mesures miroirs, afin de préserver leurs filières locales en cas de menace sur leur autonomie alimentaire.

→ Mettre en place des dispositifs de soutien technique et financier pour accompagner les producteurs les plus défavorisés des pays du Sud dans la mise en conformité de leurs pratiques avec les réglementations européennes.

→ Mettre un terme à la politique de double standard de l'UE : interdire la production et la commercialisation vers les pays-tiers de produits interdits en Europe, notamment les pesticides.

→ Réviser les accords de libre-échange en vigueur au regard de leurs impacts extra-territoriaux et mettre un terme à ceux dont les impacts sociaux et environnementaux sont délétères.

Réguler les acteurs économiques

→ Au niveau européen : s'opposer à tout retour en arrière et préserver l'ambition du devoir de vigilance européen tel qu'adopté en 2024 dans la Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité.

→ Au niveau national : transposer de manière ambitieuse le devoir de vigilance européen en droit français pour contraindre les multinationales utilisant le marché européen à prévenir, évaluer et remédier aux impacts négatifs de leurs activités sur les droits humains et l'environnement.

2. UNE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE GLOBALE, POUR SORTIR DES LOGIQUES DE SPÉCIALISATIONS

Orienter les soutiens publics aux investissements agricoles vers l'agroécologie

→ Pour respecter ses engagements - prioriser le soutien des agricultures paysannes, la transition agroécologique et le renforcement des filières locales, et assurer la cohérence des politiques pour ne pas entraver la souveraineté alimentaire des pays partenaires, la France doit réhausser son soutien financier à la transition agroécologique des pays les moins avancés.

Réorienter la PAC pour financer la transition agroécologique

→ Faire de la politique agricole commune (PAC) un moteur de la transition agroécologique en Europe, à travers un accompagnement dans la durée des fermes qui s'engagent dans cette voie, un soutien plus important des petites et moyennes fermes, l'accompagnement à l'installation de nouvelles générations de paysannes et de paysans ainsi qu'un appui explicite à la relocalisation des systèmes alimentaires.

3. UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Intégrer les enjeux de solidarité internationale dans les politiques alimentaires territoriales :

→ **En agissant sur la commande publique** afin qu'elle privilégie les produits issus du commerce équitable ;

- dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT) ;
- dans les expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation (SSA).

Organiser une Convention citoyenne sur l'alimentation, aux échelles territoriale et nationale

→ **Afin d'informer et associer les citoyens** à la définition d'une politique nationale cohérente avec les principes de souveraineté alimentaire, prenant en considération les effets de notre système alimentaire dans les pays du Sud.

Renforcer la gouvernance démocratique des systèmes alimentaires à l'échelle mondiale

→ **En soutenant le mécanisme de la société civile et des peuples autochtones du CSA.**

4. RECONNAÎTRE LE DROIT À L'ALIMENTATION, POUR TOUTES ET TOUS

→ **Promouvoir l'adoption d'une loi cadre sur le droit à l'alimentation en France**, afin de reconnaître ce droit fondamental et garantir la cohérence des politiques publiques. Plus particulièrement, conditionner les politiques agricoles et commerciales au respect du droit à l'alimentation, et y intégrer explicitement les obligations extraterritoriales de la France.

→ Soutenir, dans la même logique, une directive européenne sur le droit à l'alimentation, fondée sur la déclaration universelle des droits des paysans (UNDROP), en relayant l'initiative citoyenne européenne pour le droit à l'alimentation.

CONCLUSION

La souveraineté alimentaire n'est pas un repli sur soi mais une invitation à repenser nos interdépendances.

Plutôt que de chercher à dominer les marchés mondiaux, construisons, avec les pays du Sud, des systèmes alimentaires capables de nourrir dignement tous les habitants de la planète, dans le respect des écosystèmes et des droits humains.

Face aux crises multiples qui secouent notre monde, l'urgence commande d'abandonner les vieilles recettes de la compétition commerciale pour embrasser une vision moderne du commerce international agricole et alimentaire, fondée sur la coopération.

Elle nous invite à reconnaître que l'avenir de notre alimentation est lié à celui des paysans sénégalais, des ouvrières marocaines et des populations les plus vulnérables de la planète. Assumer pleinement cette interdépendance, dans un esprit de justice et de solidarité, c'est choisir de bâtir un avenir alimentaire digne pour toutes et tous.

C'est aussi poser les fondations d'une paix durable, le prix n'en vaut-il pas la chandelle ?



Accédez ici
à l'intégralité du rapport

Auteurs : Stéven Le Faou, consultant Jikkoo et La Cause ; Lorine Azoulai, chargée de plaidoyer souveraineté alimentaire, CCFD-Terre Solidaire

Remerciements : Badia Aarab, représentante de la Fédération nationale du secteur agricole (FNSA) du Maroc, Carine Barbier, ingénieure de recherche au CNRS dans un laboratoire d'économie de l'environnement (CIRED) ; Matthieu Brun, directeur scientifique de la Fondation FARM et chercheur associé à Sciences Po Bordeaux ; Laurent Gaberell, responsable agriculture et alimentation de Public EYE ; Mamadou Goïta, directeur de l'Institut de recherche et de promotion des alternatives pour le développement (IRPAD) et membre du panel d'experts IPES-Food ; Pascal Erard, consultant et membre bénévole du CCFD-Terre solidaire ; Pierre Duclos, consultant indépendant spécialisé dans les marchés céréaliers et le trading de matières premières agricoles ; Mathilde Dupré, co-directrice de l'Institut Veblen pour les réformes économiques ; Hervé Guyomard, directeur de recherche à l'INRAE, spécialiste en économie agricole ; Laurent Liagre, agroéconomiste à l'Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement (IRAM) ; Dounia Zineb Mseffer, journaliste marocaine et présidente du Réseau marocain des journalistes des migrations ; Pasquale Lubello, enseignant-chercheur à l'Institut Agro Montpellier, UMR MoISA.

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du CCFD-Terre Solidaire et n'engage en rien les personnes mentionnées dans les remerciements.

Production : CCFD-Terre Solidaire, 4 rue Jean-Lantier, 75001 Paris, tél. 01 44 82 80 00, ccfd-terresolidaire.org

Conception graphique sur logiciels libres : figureslibres.cc

Imprimeur : Grenier 

Dépôt légal : juin 2025

Cette publication a été cofinancée par la Fondation Terre Solidaire.